



**Lettre
d'infos
Octobre
2019**

**Gestion salissement, destruction mécanique CIPAN, culture bas niveau intrants,
- - -
Tout ce qu'il faut savoir...**

BAC de VERSIGNY



Infos rapides BAC



Une campagne se termine et une nouvelle commence, il est temps d'être à jour dans votre traçabilité ! La Chambre d'agriculture vous propose de vérifier vos cahiers d'enregistrement et plans de fumure. Contactez votre conseiller habituel pour en savoir plus.

Dates à retenir :

- Semis'nov, le **7 novembre**, à Cuissy et Geny;
- Betterave : arrachages tardifs, **nov. 2019**, Secteur Guise;
- « Optimiser sa qualité de pulvé en corrigeant son eau », **fin novembre**, à Cuiry-Housse.



Pour mémoire : dernière teneur en nitrates de l'eau du captage : **35,3 mg/L** (juillet 2019).



Gestion du salissement en céréales d'hiver

Faux semis :

Afin de gérer aux mieux vos futurs désherbages céréales, nous vous conseillons de pratiquer un faux-semis dès maintenant.

Le faux-semis consiste à préparer le sol pour faire germer les adventices 3 semaines avant le semis puis de les détruire mécaniquement ou chimiquement.

Simple et ne nécessitant pas de matériels spécifiques, cette technique peut être mise en place dans tous les types de sol.

Selon les conditions climatiques, cette technique permet de faire baisser le nombre de vulpins ou de ray-grass de 30% à 80% dans la culture et rend plus facile le désherbage.

Nos conseils pour optimiser l'efficacité du faux-semis :

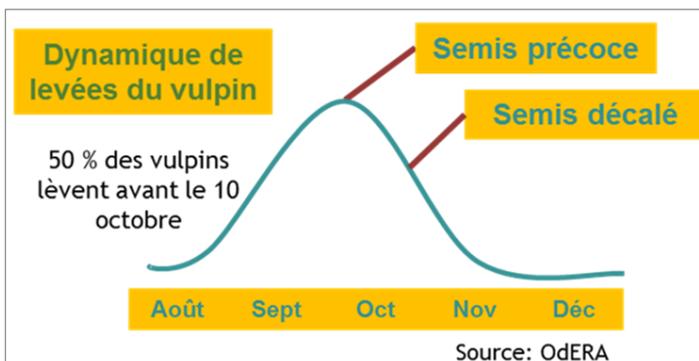
- Faire un travail superficiel et suffisamment rappuyé,
- Positionner le à partir de mi-septembre pour une durée d'environ 3 semaines,
- Travailler le sol superficiellement lors du semis afin de ne pas remettre d'autres graines adventices en situation de germer,
- La technique du faux-semis se complémente très bien avec le décalage de la date de semis.

Date de semis :

Afin d'obtenir une population de graminées adventices plus faible, il convient de ne pas semer trop tôt vos parcelles de céréales.

L'objectif du retard de date de semis est d'esquiver la période préférentielle de levée des adventices et en particulier les levées de vulpins, bromes et ray-grass dans les céréales.

Dans les sols argileux, retarder la date de semis de vos parcelles les plus difficiles à désherber sans dépasser les dates du 15-20 oct. Ce décalage permet de conserver des conditions de semis satisfaisantes et de réduire d'environ 50% les populations de vulpin.



Vos contacts

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L' AISNE
Lauranne GRONDIN - Tél. : 03.23.22.51.37
Email : lauranne.grondin@aisne.chambagri.fr

CERESIA Jean-Marie DOUCY
Tél. : 03.23.09.37.55

TERNOVEO Mathilde EVRARD
Tél. : 06.89.10.02.37
Email : mathilde.evrard@ternoveo.fr





Destruction mécanique des couverts d'interculture

Certains couverts pourront être détruits par le gel, alors que d'autres nécessiteront une destruction mécanique plus ou moins facile à mettre en œuvre. La destruction chimique reste interdite sauf cas particuliers ou dérogatoires.



Couvert de radis (source CA)

- Gel : solution la plus économique, bien que l'efficacité dépend de son intensité et de sa durée. Les cultures intermédiaires y sont plus ou moins sensibles selon l'espèce et le stade de développement (avoine épiée). Le roulage par temps de gel permet d'améliorer l'efficacité de la destruction.

- Broyage : nécessite des conditions portantes de sol. Efficace pour la destruction des moutardes. Les graminées et repousses y sont peu sensibles.

- Labour : efficace pour toutes les espèces. Un broyage préalable peut être nécessaire pour réduire le volume de végétation.

- Déchaumage : nécessite des conditions de sol ressuyé. Les outils à disques sont plus efficaces pour hacher le couvert et sont moins sensibles au problème de bourrage que les outils à dents.

Pour les mélanges, le mode de destruction à retenir est fonction de l'espèce la plus difficile à détruire.



Cultures à bas intrants : une solution pour demain ?

Les cultures à bas niveau d'intrants sont de plus en plus d'actualité mais de quoi s'agit-il?

Ces cultures nécessitent un faible apport, voire une absence totale, en engrais et/ou en produits phytosanitaires. On compte parmi les cultures à bas niveau d'intrants le sarrasin, le chanvre, la luzerne, le miscanthus, le sainfoin, le tournesol, le soja, le triticale, le seigle, le pois chiche, etc. Ces cultures contribuent aussi à l'allongement de la rotation, levier agronomique limitant la sélection d'une flore adventice spécialisée, concurrentielle, et cassant le cycle des maladies ou des parasites. Ainsi les systèmes de cultures à bas niveau d'intrants garantissent un impact limité de l'agriculture sur l'environnement, dont la ressource en eau, tout en assurant des résultats économiques et agronomiques satisfaisants.

Si ces cultures peuvent représenter une opportunité, une réflexion en amont est indispensable avant de se lancer. N'oubliez pas de vous renseigner sur les équipements nécessaires, les débouchés existants, mais aussi les exigences des cultures. Toutes ces cultures ne sont peut-être pas adaptées aux spécificités de votre exploitation.



Forum Culti'nov du 19/09/2019
à Viry-Nouveau (source CA)



Le contrôle pulvé, pas uniquement pour respecter la loi !

Le contrôle des pulvérisateurs est devenu obligatoire en 2009. Au-delà du respect de la législation, faire contrôler son pulvérisateur permet de faire le point sur un matériel qui, présentant des défauts, peut altérer son fonctionnement, mettre en danger son utilisateur mais aussi engendrer des dégâts sur les cultures et des pollutions éventuelles.

Lors du contrôle, l'inspecteur agréé procède à un certain nombre d'inspections visuelles, aussi réalisables par l'agriculteur. L'expérience lui permet cependant de connaître un certain nombre de faiblesses récurrentes sur les différents pulvérisateurs. Au-delà de cette expérience, le fait de consacrer un temps spécifique à l'observation du châssis, des éventuelles fuites, des rampes est important pour la longévité du matériel.

L'intérêt du contrôle est aussi de procéder à un certain nombre de mesures réalisées grâce à des outils de mesure spécifiques. Contrôle du débit, de la pression sur chaque tronçon ou encore vérification du débit des buses sont autant de points primordiaux que l'agriculteur n'a pas forcément les moyens de vérifier. Lorsque l'on sait que ces paramètres entrent pleinement en jeu dans le cadre de la qualité de pulvérisation, les agriculteurs comprennent tout à fait cette obligation réglementaire.

Si l'on prend l'exemple de l'usure des buses, qui constitue le premier objet de contre-visite, il est fréquent de se demander quand les changer. L'usure étant très dépendante du nombre d'utilisation, des produits utilisés mais aussi de l'entretien, on comprend alors que le contrôle permet d'avoir un aperçu précis du taux d'usure. En général le temps moyen consacré pour le contrôle d'un pulvérisateur varie autour d'une heure et demi.